

**Commune de
Molenbeek-Saint-Jean
Madame Ch. GRUMEAU
Service de l'Urbanisme
Rue du Comte de Flandre, 20**

B – 1080 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 34.664
N/Réf : AVL/KD/MSJ-2.147/s.453
Annexe : 1 dossier

Madame,

**Objet : MOLENBEEK-SAINT-JEAN.Rue Heyvaert, 115.
Réaménagement du rez-de-chaussée et pose d'une enseigne (régularisation).**

En réponse à votre lettre du 20 février 2009, en référence, reçue le 24 février, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 18 mars 2009, notre Assemblée n'a pas émis d'objection sur la demande concernant l'objet susmentionné.

En effet, la demande porte sur le changement d'utilisation du rez-de-chaussée en horeca d'un édifice qui date d'avant 1932 et qui se situe dans la zone de protection de l'immeuble situé à l'angle de la rue de Liverpool 33 et de la rue Heyvaert 124.

A l'occasion de ce changement d'affectation, une enseigne non lumineuse a été placée sur la façade avant. Hormis cette enseigne, qui est conforme aux prescriptions du RRU (et l'installation d'une toile rétractable ?), aucune autre modification n'a été apportée en façade.

En ce qui concerne d'éventuels travaux intérieurs, la CRMS ne relève aucune intervention particulière qui aurait été réalisée au rez-de-chaussée (situations existante et projetée dessinées sur les mêmes documents).

Par conséquent, la CRMS n'émet pas d'objection sur la régularisation de l'enseigne car elle n'a aucun impact préjudiciable sur l'édifice classé.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f.f.

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S., A.A.T.L. – D.U.